



ARRETE N° **26 - 3064** du **27 MAI 2026**

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Marion BOUCHÉ**  
Rédacteur contractuel  
Gestionnaire de contrats immobiliers et de copropriétés  
Service Ressources et moyens généraux  
Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux  
Direction générale adjointe des Ressources, Education et Numérique

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

- ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame BOUCHÉ, rédacteur contractuel, gestionnaire de contrats immobiliers et de copropriétés, à l'effet de signer, lors des Assemblées générales de copropriété :
- les feuilles de présence,
  - les procès-verbaux des assemblées générales en tant que scrutateur ou président de séance si Madame BOUCHÉ a été désignée comme tel en début de séance.
- ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame BOUCHÉ, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BOUCHÉ, et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le **29 MAI 2026**  
et de sa publication ou notification le **29 MAI 2026**